



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COUPES DE CORNES EN ABATTOIRS : DROIT DE RÉPONSE À CERTAINS ARTICLES DE PRESSE

à Pau, le 8 mars 2022

Dans la presse, le syndicat agricole ELB a tenu à faire part de sa désapprobation sur les coupes de cornes de bovins et ovins demandées dans les abattoirs de Mauléon et Saint-Jean-Pied-de-Port, en désignant l'administration, sans la consulter, comme responsable d'une mesure prise sans discernement.

En réalité, ce sont les opérateurs de ces abattoirs eux-mêmes qui ont décidé très justement de répondre à une obligation relative au bien-être animal, pour donner suite à deux non conformités relevées par les services vétérinaires officiels dans le couloir d'amener de ces abattoirs, (cf. RÈGLEMENT (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort, Annexe II § 2.1).

De plus, cette coupe de cornes devrait concerner tout au plus une dizaine de bovins ou béliers par an ce qui engendrera, certes une attention particulière pour les éleveurs, mais une contrainte limitée à une poignée d'entre eux.

Au-delà de cette information, le Préfet tient à rappeler son soutien aux agents de ses services dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

Ce sujet, impactant un pan de l'économie locale et ayant des enjeux forts en termes de protection animale, nécessite dialogue et échanges que les services de l'État appellent de leurs vœux.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Asteinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-asteinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

